



# PUR GLA-820-Additif pour le vernis pour verre

Additif pour l'amélioration de l'adhérence des vernis et laques PU sur le verre

Couleur	Disponibilité	
	Nombre/palette	200
	Unités de conditionnement	0,5 l
	Type de conditionnement	Bidon de métal
	Clé de fermeture	01
	Art. n°	
Jaunâtre - clair	1946	■

## Domaines d'application



- Coloration du verre
- Pour meubles et magasins
- Peut être utilisé avec beaucoup de vernis PUR de Remmers
- Produit réservé à l'usage des professionnels

## Propriétés



- Amélioration de l'adhérence du vernis sur verre
- Alternative économique même pour les petites séries
- Manipulation simple

## Caractéristiques techniques

Densité (20°C) Env. 0,94 g/cm<sup>3</sup>

Aspect / couleur Jaunâtre-clair

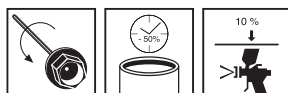
Les valeurs ci-dessus sont des données caractéristiques typiques du produit et ne peuvent pas être considérées comme spécifications du produit.

## Préparation du travail

### ■ Exigences du support

Le support doit être propre, sec, exempt de graisse, de poussière, de toutes substances polluantes, et avoir été préparé dans les règles de l'art.

## Préparation



### Rapport de mélange

10 % au vernis prêt à utiliser

Incorporer le produit dans le matériau de revêtement en mélangeant avec un mélangeur breveté.

Le temps de traitement des vernis PUR est diminué d'env. 50%.



---

**Mise en oeuvre****■ Directives**

Voir fiche technique du vernis utilisé.

Bien refermer les emballages entamés et les utiliser aussi rapidement que possible.

---

**Applications**

Contrôler la compatibilité avec le support, l'adhérence et la teinte par la réalisation préalable d'une surface test.

---

**Stockage / Conservation**

Minimum 6 mois au frais, au sec et à l'abri du gel, en emballages d'origine non ouverts.

**Sécurité / réglementation**

Pour plus de renseignements en matière de sécurité pendant le transport, de stockage et manipulation, d'élimination et écologie, consulter la fiche de données de sécurité en vigueur.

---

**Elimination**

Les résidus de produits plus importants doivent être éliminés dans leur emballage d'origine conformément à la réglementation en vigueur. Les emballages entièrement vides doivent être recyclés. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas jeter à l'égout. Ne pas déverser dans les égouts.

Les indications contenues dans cette fiche technique tiennent compte des techniques et procédés les plus modernes.

L'utilisation du produit n'étant pas sous notre contrôle, ces indications n'engagent pas la responsabilité du fabricant ni du distributeur.

Vous disposez des conditions générales de vente. Si vous ne les avez plus, vous pouvez demander un nouveau exemplaire, vu que nous livrons seulement sous ces conditions.